

ABONNEMENTS SCOLAIRES 2025 - 2026



Collégiens et lycéens



Dossier complet à transmettre avant :

→ Le 15 août 2025 pour les inscriptions en ligne, par courrier ou à l'agence commerciale buss.

N'oubliez pas de joindre une copie de la pièce d'identité de votre enfant !

Avant cette date, les frais de dossiers (de 10,20 €) de vos abonnements sont offerts !



Inscrivez-vous en ligne !
Rendez-vous sur
www.buss-saintes.com

1 Élève

Nom : Établissement scolaire à la rentrée 2025-2026 :
Prénom :
Date de naissance : Classe :
Sexe : F M

Parents ou tuteur ou famille d'accueil

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
Commune :
Téléphone :
Adresse mail :

2ème parent (si garde alternée)

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
Commune :
Téléphone :
Adresse mail :

Itinéraire 1

Commune de départ :
Arrêt de montée
souhaité :
N° de la ligne
souhaitée :

Itinéraire 2 (si garde alternée)

Commune de départ :
Arrêt de montée
souhaité :
N° de la ligne
souhaitée :

2

Si 1ère
inscription
Collez ici la
photo d'identité
de l'élève

1 Prenez connaissance des principaux points du règlement et signez au dos de la feuille

3 A partir du 1^{er} juillet 2025 et avant le 15 août 2025 :
→ Déposez ou envoyez votre dossier complété avec une photocopie de la pièce d'identité de l'élève ou la page du livret de famille concernant l'enfant **uniquement**. Joindre au dossier votre règlement par chèque à l'ordre de RD SAINTES GRANDES RIVES L'AGGLO à l'agence commerciale Buss - 02 place Saint-pierre 17100 SAINTES

UBI :

Envoi :

Date de dépôt :

Le :

Inscription Log Scolaire : Agence commerciale : Cadre réservé à **BUSS**

Choisissez votre abonnement :

Carta'Buss	1 Aller / Retour par jour scolaire du 1 septembre 2025 au 4 juillet 2026. Correspondance avec les navettes scolaires incluses dans l'abonnement <i>Ne fonctionne pas le samedi et pendant les vacances scolaires !</i> Frais de dossiers de 10,20 € offerts pour tout paiement avant le 15 août 2024.	74,00€	<input type="checkbox"/>
J'Buss Mensuel	Abonnement -26 ans avec voyages illimités sur le réseau Buss et Allo'Buss. Valable du 1er au dernier jour du mois y compris samedi et vacances scolaires. Rechargement à effectuer à l'agence commerciale buss ou www.buss-saintes.com Mensuel 1er enfant 17,60€ <input type="checkbox"/> Mensuel 2ème enfant 14,10€ <input type="checkbox"/> Mensuel 3ème enfant et + 11,40€ <input type="checkbox"/>		
J'Buss Annuel	Abonnement -26 ans avec voyages illimités sur le réseau Buss et Allo'Buss. Valable de septembre 2024 à août 2025 y compris samedi et vacances scolaires. Possibilité de régler par prélèvement automatique mensuel. Bulletin de prélèvement à remplir à l'agence commerciale Buss Annuel 1er enfant 176,00€ <input type="checkbox"/> Annuel 2ème enfant 141,00€ <input type="checkbox"/> Annuel 3ème enfant et + 114,00€ <input type="checkbox"/>		

 Chèque Espèce CB

Principaux points du règlement

Le règlement total de l'abonnement est dû, quelles que soient la durée et la fréquence d'utilisation du titre de transport sur sa période de validité.

L'abonnement pourra être remboursé pour toute demande d'annulation faite avant le 30 septembre de l'année scolaire. **À compter du 1er octobre, il ne sera procédé à aucun remboursement, quelle qu'en soit la raison.**

Les cartes de transports sont personnelles et nominatives et doivent être validées et présentées au conducteur à chaque montée, y compris lors des correspondances avec les navettes ou une autre ligne.

Les élèves sans titre de transport valide doivent payer leur trajet auprès du conducteur. Si l'élève n'a pas en capacité de payer son trajet au conducteur, un titre de paiement différé majorée sera délivré à l'élève. La facture sera adressée directement à la famille pour règlement.

Certains circuits peuvent être modifiés ou supprimés en cas de déviation de circulation, intempéries, grève ou autres incidents. Par principe, en cas d'intempérie ou de grève, une ligne n'a assuré le matin sera non assurées le soir également. **Ces événements particuliers ne donnent lieu à aucun remboursement, même partiel, de l'abonnement.**

Le port de la ceinture est obligatoire dans les véhicules qui en sont équipés. Tout comportement incorrect ou mettant en danger les autres usagers pourra faire l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du transport scolaire. Pour toute dégradation du matériel, le transporteur se réserve le droit de facturer le montant des réparations à la famille ou aux représentants légaux de(s) l'élève(s) concerné(s).

J'ai pris connaissance de l'extrait du règlement ci-dessus que je peux consulter dans son intégralité sur www.buss-saintes.com, et je m'engage à le respecter. Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés dans cette demande et accepte que mes données soient transmises à la Région Nouvelle-Aquitaine.

Signature de l'élève

Signature des parents ou tuteurs

Contact

www.buss-saintes.com cartabuss@buss-saintes.com

0 800 17 10 17 Service & appel gratuits

BUSS
 Saintes Grandes Rives. L'Agglo